

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-
HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05
Fax 02.40.06.72.01



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE :

NOM	PRENOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
BONNET	Geneviève	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie		x		
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine		x		<i>Karine Martineau</i>
KERVICHE	Julien	x			
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent		x		<i>Julien Kerviche</i>
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			
GUILLEMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel		x		<i>Jean Teurnier</i>

Nombre de conseillers en exercice : 20

Président de séance	Jean Teurnier
Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	07-mai-25
Début de séance	19h05
Fin de séance	22h00

Numéro	DEL_150525_002_SubventionsEcoles	Subventions écoles
Nomenclature	7.6.3	

Chaque année, le conseil municipal attribue des subventions aux écoles publiques afin de financer :

- L'acquisition de petits matériels
- Les sorties éducatives
- La participation aux frais des copies
- L'achat de timbres

Par ailleurs, concernant l'établissement privé, la convention UGLC précise que la commune versera également chaque année des crédits relatifs aux sorties éducatives, aux fournitures scolaires, aux manuels et au petit matériel sur la base des mêmes montants forfaitaires par élève attribués aux écoles élémentaire et maternelle publiques.

La commission enfance jeunesse propose d'attribuer pour chaque élèves, publiques et privé :

- 22€ pour les sorties éducatives
- 12 € pour l'acquisition de petit matériel

Concernant les subventions versées aux écoles publiques, la commission propose d'attribuer aux deux structures :

- 75 € pour l'achat de timbre
- 9,48 € par élève pour la participation aux frais des copies

Concernant les fournitures scolaires pour l'école privée, conformément à la convention OGEC, le calcul s'effectue de la manière suivante :

	Ecoles publiques	
	Maternelle	Elémentaire
Fournitures scolaires payées par la mairie n-1	4 001,64 €	8 375,62 €
Total	12 377 €	
Divisé par le nombre TOTAL d'élèves publiques rentrée 2024	229	
Coût par élève en fourniture scolaire	54,05	
Multiplié par le nombre TOTAL d'élèves de St Joseph rentrée 2024	149,00	
Total de la subvention "fournitures scolaires" due à l'école privée	8 053 €	

En résumé, le conseil est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes pour toutes les écoles de la commune comme suit

	Ecoles publiques		Ecole privé	
	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
Sorties éducatives 22€ par élève	1 650 €	3 388 €	1 518 €	1 760 €
Petit matériel 12€ par élève	900 €	1 848 €	828 €	960 €
Timbres	75 €	75 €	Non dû	
Copieur 0,015€X4X158 jours scolaires = 9,48€	711 €	1 460 €	Non dû	
Fournitures scolaires	Pris en charge par la mairie		3 729 €	4 324 €
Sous total	3 336 €	6 771 €	6 075 €	7 044 €
Total	10 107 €		13 119 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter les subventions susmentionnées

3 contre,
1 abstention
15 pour

Fait et délibéré à La Chapelle-Héquin, le 15 mai 2025,
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean Teurnier



Accusé de réception en préfecture
044-214400327-20250515-DEL-150525-002-DE
Date de réception préfecture : 16/05/2025